

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°2016\_12\_13\_398

**Prescription d'une procédure de déclaration de projet : intérêt général du projet de l'opération de logements mixtes dans le secteur de l'avenue Charles de Gaulle avec mise en compabilité du Plan Local d'Urbanisme de Morangis**

L'an deux mille seize, le 13 décembre à 20h00, les membres du conseil de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 7 décembre 2016.

	NOM	Présents	Absents	A donné pouvoir à
ABLON-SUR-SEINE	M. Éric GRILLON	X		
ARCUEIL	M. Daniel BREUILLER	X		
	Mme Anne-Marie GILGER-TRIGON		X	Christine Janodet
ATHIS-MONS	Mme Christine RODIER		X	Pascal Petetin
	M. Pascal PETETIN	X		
	M. Patrice SAC	X		
CACHAN	M. Jean-Yves LE BOUILLONNEC		X	
	Mme Hélène DE COMARMOND		X	Edith Pescheux
	M. Jacques FOULON	X		
	Mme Edith PESCHEUX	X		
CHEVILLY-LARUE	Mme Stéphanie DAUMIN	X		
	M. Christian HERVY	X		
CHOISY LE ROI	M. Guillaume DIDIER		X	Patrice Diguët
	M. Patrice DIGUET	X		
	Mme Isabelle RIFFAUD	X		
	M. Ali ID ELOUALI		X	Daniel Breuiller
	Mme Catherine DESPRES		X	Alexandre Boyer
	M. Tonino PANETTA	X		
FRESNES	M. Jean-Jacques BRIDEY		X	
	Mme Laurinda MOREIRA DA SILVA	X		
	M. Denis HELBLING		X	
	M. Richard DOMPS	X		
GENTILLY	Mme Patricia TORDJMAN		X	Patrick Daudet
	M. Patrick DAUDET	X		
IVRY-SUR-SEINE	M. Philippe BOUYSSOU	X		
	Mme Marie PIERON		X	Cécile Veyrunes-Legrain
	M. Romain MARCHAND		X	Françoise Baud
	Mme Bozena WOJCIECHOWSKI		X	Philippe Bouyssou
	M. Mourad TAGZOUT		X	
	M. Pierre CHIESA	X		
	Mme Evelyne LESENS	X		
	Mme Annie-Paule APPOLAIRE	X		
JUVISY-SUR-ORGE	M. Robin REDA	X		
	M. Michel PERRIMOND	X		
LE KREMLIN-BICETRE	M. Jean-Marc NICOLLE	X		
	M. Jean-Luc LAURENT	X Point 25	X	Jean-Marc Nicolle (Point 1 à 24)
	Mme Sarah BENBELKACEM	X		
	Mme Lina BOYAU	X		
L'HAY-LES-ROSES	M. Vincent JEANBRUN	X		
	M. Clément DECROUY		x	Vincent Jeanbrun
	Mme Françoise SOURD	X		
	Mme Laure HUBERT	X		
MORANGIS	M. Pascal NOURY	X		
ORLY	Mme Christine JANODET	X		
	M. Thierry ATLAN	X		
	Mme Natalie BESNIET		X	Christian Hervy

PARAY-VIEILLE-POSTE	M. Alain VEDERE		X	Raymond Charesson
RUNGIS	M. Raymond CHARRESSON	X		
SAVIGNY-SUR-ORGE	M. Éric MEHLHORN	X		
	M. Daniel GUETTO	X		
	Mme Nadège ACHTERGAELE		X	Eric Mehlhorn
	M. Sébastien BENETEAU	X		
	Mme Anne-Marie GERARD	X		
THIAIS	M. Richard DELL'AGNOLA	X		
	M. Daniel BEUCHER	X		
	M. Pierre SEGURA	X		
	Mme Virginie MARCHEIX	X		
VALENTON	Mme Françoise BAUD	X		
VILLEJUIF	M. Franck LE BOHELLEC	X		
	Mme Annie GRIVOT		X	Elie Yebouet
	M. Philippe VIDAL	X		
	M. Elie YEBOUET	X		
	Mme Catherine CASEL		X	
	M. Franck PERILLAT-BOTTONET		X	
	M. Dominique GIRARD	X		
VILLENEUVE-LE-ROI	Mme Sakina HAMID		X	Jacques Perreux
	M. Pascal GAGNEPAIN	X		Béatrice Collet
	Mme Béatrice COLLET	X		
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Mme Sylvie ALTMAN		X	Nathalie Dinner
	Mme Nathalie DINNER	X		
	M. Alexandre BOYER	X		
	Mme Stéphanie ALEXANDRE		X	Thierry Atlan
	M. Philippe GAUDIN	X		
VIRY-CHATILLON	M. Jean-Marie VILAIN		X	Laurent Sauerbach
	M. Laurent SAUERBACH	X		
	Mme Arielle MERRINA	X		
	M. Jérôme BERENGER		X	Arielle Merrina
VITRY-SUR-SEINE	M. Jean-Claude KENNEDY	X		
	M. Michel LEPRETRE	X		
	Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN	X		
	M. Jean-Marc BOURJAC	X		
	Mme Sylvie MONTOIR	X		
	M. Hocine TMIMI	X Point 10		
	Mme Sarah TAILLEBOIS	X		
	M. Pierre BELL-LLOCH		X	
	Mme Fabienne LEFEBVRE		X	
	M. Rémi CHICOT	X		
	Mme Isabelle LORAND		X	Jacques Foulon
	M. Jacques PERREUX	X		
M. Alain AFFLATET	X			

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				91
Délibérations 2016_12_13	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
N°321 à 359	59	32	23	82
N°360 à 373	60	31	23	83
N°374 à 398	61	30	22	83

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T12 dont le siège est à Vitry sur Seine ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-54 et suivants, R.153-15 et L.300-6 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Morangis en date du 16 février 2012 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU), ses modifications subséquentes approuvées et sa mise à jour mise en œuvre par arrêté n° 2016-016 pris le 8 juin 2016 par Monsieur le Président de l'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal de Morangis en date du 21 novembre 2016 émettant un avis favorable au dossier de Déclaration de projet et demandant sa prescription par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;

**Considérant** l'intérêt général que présente le projet de construction de logements mixtes dans le secteur de l'avenue Charles de Gaulle à Morangis (91). ;

**Considérant** que la réalisation de ce projet nécessite des adaptations du document d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune de Morangis, qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre d'une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet avec mise en compatibilité du document d'urbanisme communal ;

**Où** l'exposé des motifs rappelant la nécessité de prescrire une déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de l'opération de logements mixtes dans le secteur de l'avenue Charles de Gaulle à Morangis avec mise en compatibilité du PLU en vigueur sur cette commune ;

**Après en avoir délibéré, le conseil territorial, à l'unanimité :**

**Engage** une procédure de déclaration de projet portant sur l'intérêt général du projet de construction de logements mixtes dans le secteur de l'avenue Charles de Gaulle à Morangis avec mise en comptabilité du document d'urbanisme communal, conformément aux dispositions de l'article L.153-54 et suivants du Code de l'Urbanisme ;

**Dit que** les objectifs poursuivis par cette procédure sont les suivants :

- La prise en compte de l'intérêt général du projet,
- La modification du secteur n°2 des Orientations d'Aménagement et du zonage des parcelles cadastrées section F n° 675 et 676 sises 120 avenue Charles de Gaulle à Morangis, constituant le périmètre du projet qui seront reclassées comme suit :
  - \* Une partie en zone UC (destinée à l'habitat à dominante d'habitations collectives),
  - \* L'autre partie en zone UHv (destinée à accueillir des maisons de ville).

**Précise** que la concertation prescrite par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Affichage de la délibération prescrivant la déclaration de projet au siège de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et à la Mairie de Morangis pendant toute la durée de la procédure,
- Diffusion du dossier sur le site internet de la commune de Morangis,
- Consultation du dossier en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture avec mise à disposition d'un registre de concertations sur lequel le public pourra consigner ses observations,
- Les observations du public pourront être adressées à la Mairie par courrier papier ou dématérialisé (formulaire contact disponible sur le site internet de la commune),

La commune de Morangis se réserve la possibilité d'organiser toute autre forme de concertation si nécessaire.

**Précise** que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Essonne et notifiée :

- au Président du Conseil Régional d'Ile de France ;
- au Président du Conseil Départemental de l'Essonne,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
et de la Chambre d'Agriculture d'Ile de France,
- au représentant du Syndicat des Transports d'Ile-de-France,
- aux maires des Communes limitrophes de Morangis,
- au président de la Communauté d'agglomération de Paris Saclay

**Précise** que le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre organisera une réunion d'examen conjoint sur les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU de Morangis avec l'ensemble des personnes publiques associées. Le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint étant joint au dossier de l'enquête publique ;

**Précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois minimum au siège de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre et à la Mairie de Morangis ainsi que d'une mention dans un journal diffusé dans le département de l'Essonne. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales ;

**Donne** autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la dite procédure de déclaration de projet en vue de la mise en comptabilité du document d'urbanisme communal et de prendre tout acte visant à l'organisation et la conduite de ladite procédure ;

**Charge** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Fait à Vitry-sur-Seine, le 14 décembre 2016,  
Extrait certifié conforme,  
Le Président, Michel Leprêtre

*Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.*

**Décision certifiée exécutoire**

Transmise en sous-préfecture le : .....

Publiée dans le recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre